

MIGRATIONS L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers estime que des principes, à l'image des droits de l'enfant, font leur chemin, mais que leur application laisse à désirer.

Grand décalage en matière d'asile

L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (Odae) constate que certains principes fondamentaux font leur chemin en matière d'asile et de migration, notamment la prise en compte de l'intérêt supérieur des droits de l'enfant. Il déplore néanmoins que certaines autorités soient réticentes à les traduire dans les faits.

Cette année, un accent particulier a été mis sur les droits de l'enfant, à l'occasion des 25 ans de la convention qui leur est dédiée, a déclaré Mariana Duarte, coordinatrice de l'Odae romand, hier, à Genève, lors de la présentation du septième rapport annuel de l'observatoire. Le bilan est mitigé, a-t-elle ajouté.

Priorité aux mineurs seuls

Parmi les avancées, les juges fédéraux ont rendu récemment des décisions favorables au maintien de la vie familiale en Suisse. Le parent étranger d'un enfant ayant un droit de séjour pérenne en Suisse a désormais des possibilités plus étendues de rester auprès de son enfant, notamment après une séparation.

Autre point positif, les demandes d'asile de mineurs qui vivent seuls en Suisse devraient être traitées en priorité par l'Office fédéral des migrations (ODM). «On ne devrait plus voir des cas comme celui d'Helen, une adolescente érythréenne fragilisée dont la procédure de demande d'asile a duré trois ans», a relevé Mariana Duarte.

Si ces principes sont davantage admis sur le plan juridique, leur application laisse à désirer. Sous une pression politique toujours plus grande, les autorités tendent parfois à restreindre des droits qui semblaient pourtant acquis.

C'est le cas notamment du regroupement familial prévu par



Le regroupement familial prévu par l'Accord sur la libre circulation des personnes jusqu'à 21 ans pose notamment problème. KEYSTONE

l'Accord sur la libre circulation des personnes jusqu'à 21 ans. Il est difficile de faire reconnaître ce droit, car l'ODM considère ces demandes comme abusives et motivées par des intérêts économiques, a souligné Eva Kiss, collaboratrice au Centre de contact Suisses-immigrés (CCSI). Selon elle, les cas sont beaucoup plus nombreux depuis la votation du 9 février.

Philipp Jaffé, professeur spécialisé dans les droits de l'enfant et directeur de l'institut Kurt

Bösch, à Sion, a également relevé des écarts entre la réalité et les principes de la Convention européenne des droits de l'homme, en ce qui concerne l'intérêt supérieur des droits de l'enfant. Ce dernier s'applique à tout enfant se trouvant sur le territoire suisse, a-t-il rappelé.

Personnel pas formé

Le professeur a notamment souligné un énorme déficit dans la formation des professionnels et des problèmes dans les audi-

tions des enfants. Il a appelé de ses vœux un ombudsman qui défendrait leurs droits. La longueur des procédures les fragilise également. Les mineurs seuls qui demandent l'asile attendent parfois trois ou quatre ans sans être accompagnés.

Ambassades: porte fermée

Aldo Brina, du Centre social protestant de Genève, a dénoncé les conséquences de la suppression des demandes d'asile dans les ambassades. En

2012, il y a eu 579 entrées en Suisse par ce biais. De septembre 2012 à juin 2014, 70 demandes humanitaires censées pallier ce manque ont été déposées. La diminution est drastique, 20 fois moins, a-t-il calculé.

La porte est ainsi fermée aux plus vulnérables, à ceux qui répondent aux critères d'accueil sur terre suisse, a déploré Aldo Brina. Il a cité le cas d'une Erythréenne condamnée à un mariage forcé à qui l'autorisation de rejoindre sa sœur en Suisse a été refusée. Des personnes en danger, dont des enfants, se retrouvent ainsi contraintes à un exil périlleux sur des bateaux en Méditerranée.

Dans l'ensemble, les autorités manquent de volonté pour appliquer le droit, a-t-il constaté. Elles attendent d'être rappelées à l'ordre par les tribunaux ou les instances supranationales. Dans ce contexte, l'Odae continuera à documenter des situations à travers son réseau d'une centaine de partenaires. Son prochain rapport sera consacré aux admissions provisoires. ● ATS

Berne peut renvoyer des familles en Italie

La Suisse et l'Italie ont trouvé un accord: la Suisse peut de nouveau renvoyer des familles de requérants d'asile dans la Péninsule. Le directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM), Mario Gattiker, et son homologue italien Mario Morcone se sont mis d'accord, mercredi, à Rome.

L'Italie a donné à la Suisse les garanties que les familles ne seront pas séparées et que les enfants seront hébergés dans des conditions conformes à leur âge. Mario Gattiker et le directeur du Département italien des libertés civiles et de l'immigration, Mario Morcone, ont discuté en priorité de la mise en œuvre d'un arrêt récent

de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), a précisé l'ODM.

La CEDH avait statué que la Suisse ne pouvait renvoyer en Italie une famille de requérants d'asile afghans sans s'assurer que les conditions y soient réunies pour l'accueillir. Elle contraignait Berne à obtenir préalablement des garanties concernant le sort des six enfants.

Solution «pragmatique»

Mario Morcone a promis de fournir ces garanties à la Suisse chaque fois qu'une famille devrait être renvoyée en Italie en vertu des accords de Dublin. Il s'est enga-

gé à assurer le respect de l'unité de la famille et l'hébergement dans des locaux adéquats.

Mario Gattiker s'est félicité de cette solution rapide et «pragmatique». Une famille de requérants a d'ores et déjà été transférée en Italie selon les nouvelles conditions, a ajouté l'ODM.

Les deux directeurs ont aussi évoqué la situation difficile de l'Italie sur le front de l'afflux de migrants. Enfin, ils ont prolongé le mandat de la personne de liaison de l'ODM détachée à Rome pour faciliter la mise en œuvre de l'accord de Dublin et le bon déroulement des renvois. ● ATS

VISITE Des messes, des rencontres et même une audience avec le pape François sont prévues.

Evêques suisses au Vatican la semaine prochaine

De lundi à vendredi prochains, les évêques suisses se rendront en visite à Rome, où ils rencontreront le pape François et ses collaborateurs. Lors de leur 306e assemblée ordinaire, qui s'est tenue de lundi à mercredi à Delémont, ils ont procédé aux derniers préparatifs de leur voyage.

Cette visite, dite «ad limina apostolorum», a lieu périodiquement. La dernière remonte à 2005-2006. La pro-

chaine commencera lundi prochain, par une messe des évêques au tombeau de l'apôtre Pierre, a indiqué la Conférence des évêques suisses (CES). Le programme prévoit ensuite une audience avec le pape François, ainsi que de nombreuses rencontres avec les supérieurs des dicastères de la curie romaine.

Il y aura également, durant ce pèlerinage, d'autres célébrations au tombeau

de l'apôtre Paul, dans la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs, dans la basilique Saint-Jean-de-Latran et dans la basilique de Sainte-Marie-Majeure.

Entre lundi et vendredi, les membres de la CES auront des entretiens dans 21 congrégations et conseils pontificaux. Ces rencontres servent à une meilleure compréhension mutuelle et renforcent le lien de l'unité, explique la CES.

Visite écourtée en 2005

La dernière visite «ad limina apostolorum» des évêques helvétiques à Rome, en 2005, n'avait pas pu être menée à terme car, le soir de l'arrivée de la délégation, le pape Jean Paul II avait dû être hospitalisé. Les évêques avaient donc achevé leur visite en novembre 2006, et ils avaient alors rencontré le pape Benoît XVI. ● ATS

FORTUNE Les riches deviennent plus riches

La fortune cumulée des 300 familles et personnes les plus riches de Suisse a poursuivi son ascension cette année. Elle est estimée à 671,7 milliards de francs, soit 44 milliards de plus qu'en 2013.

Sur les 350 personnes recensées par «Bilan», 250 ont vu leur patrimoine demeurer stable, explique le magazine économique dans son édition à paraître aujourd'hui. Pour 56 autres, le mouvement s'est inscrit à la hausse, 32 d'entre elles étant déjà milliardaires.

L'édition 2014 du classement fait ainsi part de 153 milliardaires. Huit nouvelles personnes ont rejoint ces ultrariches. Parmi celles-ci figure Patrick Drahi. Domicilié à Zermatt, selon «Bilan», le Franco-Israélien contrôle avec sa société Altice le câblo-opérateur Numericable et va s'emparer de l'opérateur SFR. Sa fortune est estimée entre huit et neuf milliards.

A aussi intégré le club des milliardaires Marina Picasso, petite-fille de l'artiste espagnol Pablo Picasso et principale héritière d'un patrimoine artistique dont la valeur a explosé. Sa fortune est estimée entre 1,5 et deux milliards.

Nouveaux venus

Au total 27 riches sont venus s'ajouter au classement de «Bilan». Parmi les plus connus figurent notamment le pilote de Formule 1 allemand Sebastian Vettel, avec une fortune de 100 à 200 millions de francs, et l'artiste zurichois Dieter Meier, du groupe Yello, lequel a investi dans l'horlogerie (Ulysse Nardin) et le vin (de 100 à 200 millions).

Quand bien même le fondateur d'Ikea, Ingvar Kamprad, a quitté la Suisse, sa famille demeure la plus riche vivant en Suisse. Sa fortune est évaluée entre 42 et 43 milliards de francs, soit un milliard de plus qu'en 2012.

En deuxième position du classement pointent toujours les familles Hoffmann et Oeri, lesquelles contrôlent le géant pharmaceutique bâlois Roche. Leur fortune a bondi en un an de quatre milliards de francs, pour atteindre de 26 à 27 milliards.

La troisième place reste propriété du Suisso-Brésilien Jorge Lemann, avec une fortune de 25 à 26 milliards de francs. Ce fils d'un fromager de l'Emmental émigré au Brésil affiche la plus forte hausse du classement, son patrimoine s'étant étoffé de cinq milliards, à la faveur, notamment, des parts détenues dans le premier brasseur du monde, Anheuser-Busch InBev. ● ATS

BUDGET 2015

Le National fait une fleur aux paysans

Les paysans devraient être épargnés, au moins en partie, par les mesures d'économies. Dans le budget 2015 de la Confédération, adopté par 107 voix contre 54, le National leur a fait une fleur de 115,8 millions. Il a aussi consenti d'autres largesses de moindre ampleur aux crèches ou au sport. La Chambre du peuple a accouché d'une copie se soldant sur un excédent de 381 millions, pour un total de dépenses de 67 milliards. ● ATS